



Dossier patient

Rechercher un patient



Terr-eSanté vous permet d'avoir accès aux informations médicales et administratives de votre patient s'il possède déjà un dossier dans TERR-eSANTÉ.

1

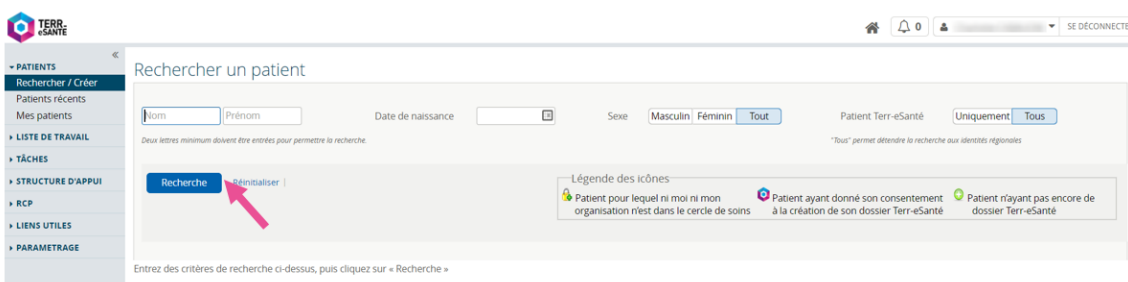
Cliquez sur Rechercher / Créer



Depuis la rubrique « **Patient** » du menu situé à gauche, cliquez sur « **Rechercher / Créer** ».

2

Utilisez l'outil de recherche de Terr-eSanté



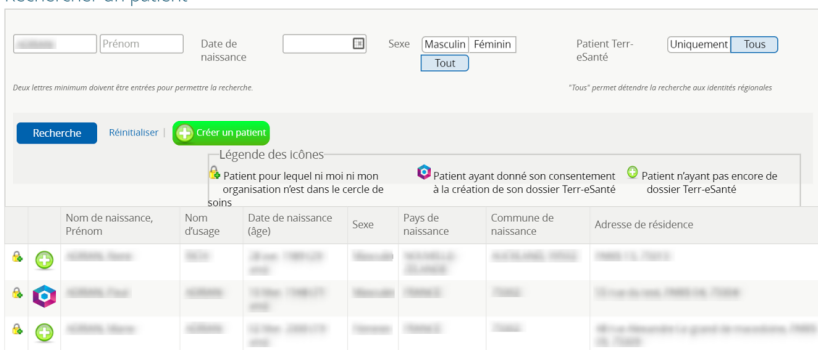
Si le dossier de votre patient a déjà été créé, il vous suffit d'utiliser la barre de recherche pour accéder à son dossier médical et à ses informations administratives.




 *La recherche peut s'effectuer en renseignant seulement le nom du patient.*

3

Votre patient possède déjà un dossier sur TERR-eSANTÉ


Rechercher un patient




	Nom de naissance, Prénom	Nom d'usage	Date de naissance (âge)	Sexe	Pays de naissance	Commune de naissance	Adresse de résidence
	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	12/01/1980 (38 ans)	Masculin	FRANCE	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	12/01/1980 (38 ans)	Masculin	FRANCE	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	12/01/1980 (38 ans)	Masculin	FRANCE	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

Si le nom de votre patient apparaît, trois solutions s'offrent à vous :

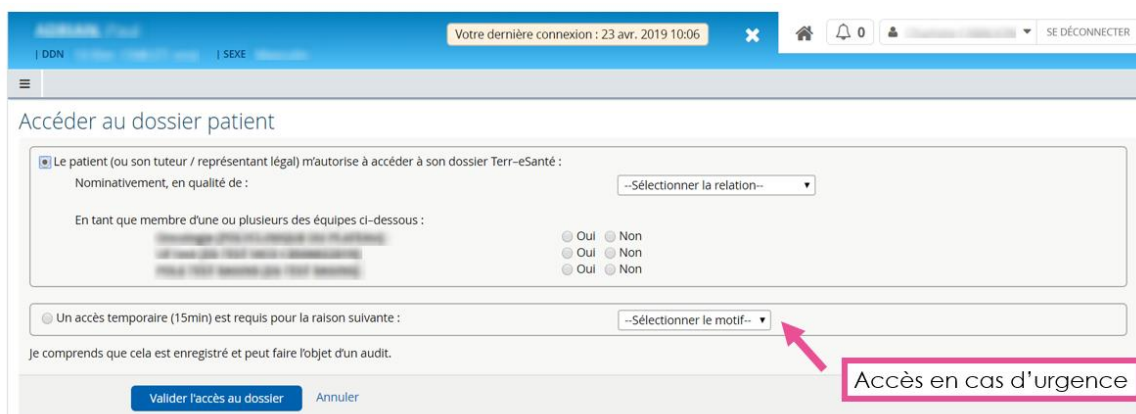
 : votre patient à un dossier Terr-eSanté.

 : votre patient ne possède pas de dossier sur Terr-eSanté, mais son identité est connu des services hospitaliers régionaux. Lors de la création du dossier patient, les traits d'identité du patient seront pré-complétés.
Se référer à l'exercice « Créer un dossier patient dans Terr-eSanté ».

 : votre patient à un dossier Terr-eSanté mais il est scellé, vous devez lui demander son autorisation pour y accéder et vous ajouter au cercle de soins.

 **Attention, soyez vigilant ! Assurez-vous qu'il s'agisse du bon patient en vérifiant ces traits d'identité (nom et prénom, date de naissance, sexe, pays et commune de naissance s'il est de nationalité française ainsi que l'adresse postale).**

Le dossier de votre patient est scellé ?



4

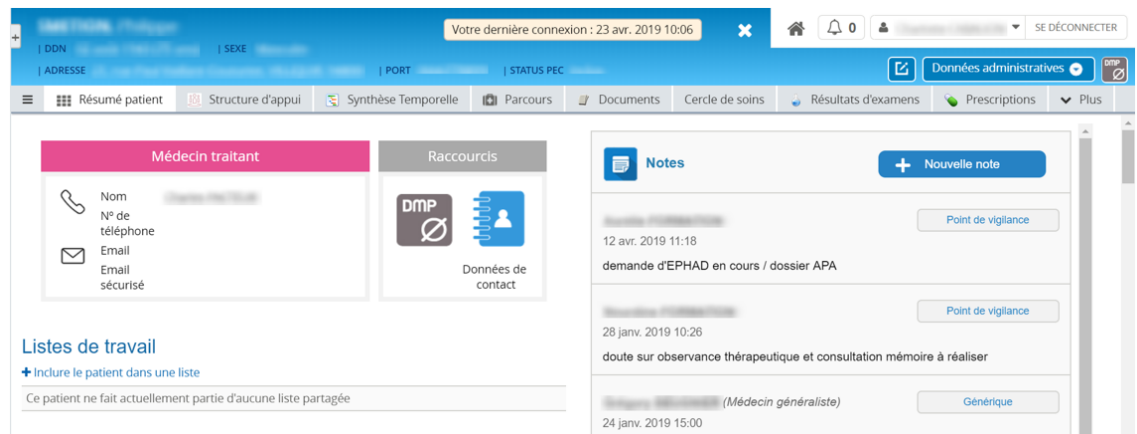
Pour des raisons de confidentialité, **si vous ne faites pas encore partie du cercle de soins de votre patient, son dossier est scellé.**

Si vous souhaitez y accéder, vous devez demander l'autorisation à votre patient (ou à son représentant légal) et vous identifier suivant votre relation avec celui-ci (médecin traitant, infirmière, ...) ou en tant que membre d'une ou plusieurs équipes de soins.

 Si vous vous identifiez en tant que membre d'une équipe de soins, l'ensemble des membres de cette équipe auront également accès au dossier du patient.

 En cas d'urgence et si votre patient n'est pas en mesure de donner son consentement, un accès temporaire à son dossier est possible pendant 15 min.

Bienvenue dans le dossier TERR-eSANTÉ de votre patient



5

Vous pouvez à présent avoir accès aux données médicales et administratives de votre patient.

Ces informations pourront vous aider à prendre les meilleures décisions possibles lors de la prise en charge de votre patient.



Pour aller plus loin, vous pouvez :

- [Créer un patient](#)
- [Ajouter un membre au cercle de soins](#)

Formez-vous sur le site d'e-learning :
<http://formation.sesan.fr/terr-esante/>

